

## La Communauté Professionnelle de Santé Seine et Forêts

Implantée sur Mareil-Marly depuis presque 10 ans, Mme Isabelle Lebrun, pétillante et dynamique nous a ouvert les portes de sa pharmacie pour évoquer un projet qui lui tient à cœur : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Seine et Forêts, dont elle est membre active et co-trésorière avec Mme Betty Breyer (médecin généraliste à Chambourcy).

### En deux mots, qu'est-ce qu'une Communauté Professionnelle de Santé (CPTS) ?

La CPTS constitue un cadre de coopération des acteurs de santé à l'échelle d'un territoire. Elle incite les professionnels de santé d'un même territoire à s'organiser entre eux :

- Pour répondre aux besoins de santé de la population
- Pour coopérer avec les hôpitaux et avec les EHPAD

### Mareil-Marly est rattachée à quelle CPTS ?

Mareil-Marly, aux côtés de 8 autres communes (Aigremont, Chambourcy, Le Pecq, Le Port-Marly, l'Etang-la-Ville, Louveciennes, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye-Fourqueux), fait partie de la CPTS Seine et Forêts.

Ce territoire compte 134 212 habitants et pas moins de 854 professionnels de santé libéraux.

### Concrètement, comment crée-t-on une CPTS ?

Les acteurs de santé d'un territoire décident de se réunir, de travailler ensemble et de créer une dynamique autour d'un projet de santé de territoire, point de départ de la création d'une telle entité. C'est tout naturellement que 11 professionnels de ville, acteurs sanitaires et médicosociaux se sont regroupés pour former cette CPTS.

### Qui sont les membres actifs de cette CPTS ?

Philippe BARTHEZ (Médecin), Betty BRAYER (Médecin), Nadia HERIL (Médecin), Isabelle LEBRUN (Pharmacien), Jean-Charles OUAZANA (Kinésithérapeute), Gwenaëlle SEVRAY (Infirmière), Monica TRAN SENG (Pharmacien), Guy SALLÉ (Kinésithérapeute), Juliette FLEURY (Orthophoniste), Gilbert LEBLANC (Radiologue), Nathalie LAUGERY (infirmière libérale).

Aux côtés de leurs adhérents (une centaine déjà) et accompagnés de leur coordinatrice, Philippine BURGELIN, ils mettent en commun leur expérience, leur vision du territoire, et ont déjà, tous ensemble, défini les axes prioritaires dans le cadre du projet de santé du territoire. Ce projet de santé s'articule autour de 5 axes :

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient
- Actions de prévention et de promotion de la santé
- Pertinence & qualité des soins
- Accompagnement des professionnels de santé

### Pourquoi avez-vous décidé de collaborer activement à ce projet ?

Passionnée et toujours à l'écoute de mes clients, l'accès aux soins est de plus en plus difficile et nous, professionnels de santé, nous devons de tisser un réseau autour de nous afin d'apporter une solution rapide et adéquate aux personnes en demande.

### Comment ce projet a-t-il été officialisé ?

L'équipe de la CPTS Seine et Forêts représentée par son Président, le Dr Philippe BARTHEZ a signé ce 24 mai l'accord conventionnel interprofessionnel avec la CPAM des Yvelines, c'est donc la 5ème CPTS du 78 qui a vu le jour !

### Concrètement, pour les Mareillois, ça change quoi ?

Les deux axes prioritaires dessinés par l'équipe sont les actions de prévention et de promotion de la santé et l'amélioration de l'accès aux soins.

Au niveau de la prévention, nouveauté sur le territoire, les pharmaciens peuvent distribuer maintenant des kits de dépistage du cancer colorectal. Ils ont pour se faire, suivi une formation sur le dépistage du cancer colorectal (ce dépistage est à effectuer tous les 2 ans pour les patients entre 50 et 74 ans).

Après un petit questionnaire rapide, les pharmaciens peuvent maintenant juger ou non de la nécessité de délivrer ce kit gratuit. Bien sûr, les médecins de ville, qui le font déjà depuis des années, continueront à distribuer ce kit de dépistage à leurs patients si nécessaire.

Au niveau de l'accès aux soins, un nouveau dispositif prévoit l'ouverture d'une plateforme téléphonique de régulation de médecine générale, opérationnelle 24h/24 et 7j/7 accessible à tous. Ce service doit permettre à chacun d'obtenir une réponse à une demande de soins urgents et/ou non programmés lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en 1ère temps. Ce dispositif, déjà relayé depuis quelques mois en composant le 15, aura bientôt un numéro vert dédié que nous ne manquerons pas de vous communiquer.



La création de la CPTS est une très bonne nouvelle pour tous. Nous sommes tous usagers de la santé. Nous avons une grande chance d'avoir des professionnels de santé volontaires, dynamiques et inventifs et notamment d'avoir Isabelle Lebrun dans notre commune. Son implication, ainsi que celle de toute son équipe, durant la crise sanitaire ont été remarquables. Un grand merci.

Au niveau de notre Communauté d'Agglomération, la CASGBS (Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine), la crise sanitaire a interpellé l'ensemble des maires et montré le rôle clé joué par les communes dans ce cadre. Bien que ne faisant pas partie des missions officielles de la CASGBS, la santé en devient une préoccupation notable. Des actions de coordination vont être initiées et la création de la CPTS va totalement dans ce sens.

Dominique Lafon  
Maire & Délégué en charge de la Veille et de la Coordination Sanitaire au sein de la CASGBS